DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) SUR LA DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE AU REMPLACEMENT DES COMPENSATEURS STATIQUES AU POSTE LA VÉRENDRYE

1. Référence : Pièce B-0015, p. 3 et 4.

Préambule :

« ***1. Références :*** […]*;*
(ii) Pièce B-0004, p. 10.

Préambule :

[…]

(ii) « En effet, les deux CLC au poste de la Vérendrye ont été mis en service dans les années 80. En plus d'avoir atteint majoritairement leur durée de vie utile, ils font l'objet depuis plusieurs années de nombreuses interruptions. La dégradation de l'état des collecteurs du système de refroidissement (30 ans) et des valves à thyristors (40 ans), la désuétude des systèmes de commande et de protection (40 ans) ainsi que les fissures des branches inductives (30 ans) ont causé des arrêts prolongés de l'un voire des deux CLC ». […]

Demandes :
1.1 Veuillez préciser si les durées de 30 ans et 40 ans à la référence (ii) ont trait à l'âge des équipements ou à leur durée de vie utile. Veuillez indiquer l'âge et la durée de vie utile de ces équipements.

Réponse :
Les durées de la référence (ii) visaient à fournir l'âge de certains équipements ayant causé des arrêts des CLC. Le Transporteur constate toutefois que des coquilles se sont glissées dans le texte de cette référence lors de la préparation du dossier.

Le tableau ci-dessous précise l'âge et la durée de vie utile de chacun des équipements cités dans la référence (ii).

Tableau R1.1
Âge et durée de vie utile des équipements

Équipements	Âge de l'équipement lors de la date de MES du projet (ans)	Durée de vie utile (ans)
Système de refroidissement	40	40
Valves à thyristors	21-23-38-39	35
Système de commande	4-5	15
Système de protection	31-41	15
Inductances à noyau	39-40	30
Condensateurs	39-40	30

»

[nous soulignons]

Demande :

1.1 Veuillez fournir une version corrigée du texte souligné en référence.

2. Références : (i) Pièce B-0015, p. 13 et 14;
(ii) Dossier R-4083-2019, pièce B-0004, p. 10;
(iii) Dossier R-4083-2019, pièce B-0004, p. 12, tableau 3;
(iv) Pièce B-0004, p. 12.

Préambule :

(i) Le Transporteur répond à la question 5.2.1 de la demande de renseignements no 1 de la Régie comme suit :

« *Réponse :*
Le Transporteur rappelle qu'il n'a pas acquis la technologie STATCOM dans le cadre de ses précédents projets de remplacement de CLC et que cette technologie n'est pas installée actuellement sur le réseau de transport. De plus, dans le cadre du Projet, le choix de la technologie sera connu aux termes de l'analyse des soumissions déposées par les fournisseurs, qui peuvent soumettre l'une ou l'autre des deux technologies énoncées. Par conséquent, il n'est pas possible pour le Transporteur d'évaluer l'impact des différences des deux technologies sur les coûts du Projet ainsi que sur la fiabilité et la qualité du service ». [nous soulignons]

(ii) Dans le dossier R-4083-2019, le Transporteur décrivait les deux solutions étudiées :

« *5 Solutions envisagées dans le cadre du Projet*

Le Transporteur a étudié deux solutions afin d'atteindre ses objectifs décrits à la section précédente :

- *Solution 1 : remplacement complet des deux CLC par une nouvelle technologie de STATCOM hybride – incluant le remplacement des transformateurs de puissance;*
- *Solution 2 : remplacement des équipements qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile – technologie actuelle de CLC – sans remplacement des transformateurs de puissance* ». [nous soulignons]

(iii) Dans le dossier R-4083-2019, le Transporteur présentait au tableau 3 la comparaison économique des deux solutions étudiées :

Tableau 3
Comparaison économique des solutions (en milliers de dollars actualisés 2019)

	Solution 1 Remplacement des deux CLC par une nouvelle technologie de STATCOM hybride	Solution 2 Remplacement des équipements qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile
HQT		
• Investissements	135 958	118 874
• Valeurs résiduelles	- 2 734	-15 419
• Pertes électriques	0	6 974
Taxes	6 493	5 656
Coûts globaux actualisés	139 716	116 085

Source : R-4083-2019, pièce B-0004, p. 12.

(iv) Le Transporteur a identifié 2 solutions technologiques possibles pour le Projet :

« *Par ailleurs, dans le cadre de l'appel d'offres du Projet, le Transporteur a invité ses fournisseurs à proposer la solution technologique optimale. Ainsi, l'une ou l'autre de deux solutions technologiques suivantes pourrait être retenue au terme de l'analyse des soumissions des fournisseurs. Il s'agit de la solution technologique standard, soit celle de condensateurs manoeuvrés par thyristors « CMT » utilisée pour le remplacement des CLC aux postes de la Nemiscau et d'Albanel, ou encore de la nouvelle technologie de STATCOM hybride (technologie combinant des transistors « Insulate Gate Bipolar Transitor (IGBT) » et des thyristors)* ». [nous soulignons]

Demandes :

2.1 Veuillez indiquer la date d'ouverture des soumissions mentionnées la référence (i) ainsi que la date prévue de fin d'analyse de ces soumissions.

2.2 Veuillez préciser si, en date d'aujourd'hui, le Transporteur est en mesure d'identifier son choix technologique, considérant les soumissions reçues.

2.2.1 Dans l'affirmative, veuillez justifier ce choix technologique, en fonction des critères techniques et économiques, en comparant les deux solutions selon les rubriques de coûts usuellement utilisées (investissements, valeur résiduelle, taxes, coûts d'exploitation, y incluant les pertes électriques).

2.2.2 Dans la négative, veuillez indiquer quand le Transporteur prévoit avoir terminé cette analyse.

2.3 Deux solutions technologiques possibles ont été identifiées pour le Projet (référence (iv)). Dans l'éventualité où le Transporteur n'est pas en mesure d'identifier son choix technologique considérant les soumissions reçues, veuillez présenter la comparaison économique des deux solutions technologiques à partir notamment des informations disponibles aux références (i), (ii) et (iii). Aux fins de présentation de cette comparaison, veuillez utiliser la même forme et le même niveau de détail que ceux présentés au tableau 3 de la référence (iii).

2.3.1 Pendant la période d'avant-projet afin d'évaluer son Projet en fonction des différentes technologies, veuillez préciser si le Transporteur a bénéficié d'estimations budgétaires provenant de soumissionnaires potentiels. Le cas échéant, veuillez déposer un sommaire des informations budgétaires obtenues.

2.4 Veuillez commenter qualitativement l'impact anticipé des différences entre les deux technologies identifiées du Projet (référence (iv)) sur la fiabilité et la qualité du service.